

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016**

**Etaients présents : 27**

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Brigitte KETTERER, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia MERLE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Heddy HIDRI

**Etaients absents ou excusés : 2**

Madame, Monsieur Frédéric TISSOT (pouvoir à Frédéric GOULIER), Ludivine DEMACON (pouvoir à Philippe ARDOUIN)

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Frédérique CHARTON a été élue secrétaire.**

M. le Maire rend hommage à la mémoire de M. Marcel WEINLING, qui nous a quittés le 13 mars dernier. Tout d'abord, M. Weinling était un homme de courage. En effet, il a très vite été éprouvé par la vie : à 5 ans, il a été atteint d'une poliomyélite qui a nécessité une rééducation exigeante, puis rapidement, il a dû interrompre sa scolarité pour être incorporé de force dans l'armée allemande. Il a perdu son frère, tué au front Est en Russie. Enfin, il a subi avec son épouse la perte d'un enfant, très jeune et plus récemment, la disparition de sa femme, avec qui il avait fondé une belle famille.

Ensuite, M. Weinling était un homme de passion. Il a été apprenti Maître-verrier dans l'entreprise OTT, à Strasbourg, une grande référence du vitrail en France ; puis il est devenu compagnon peintre-verrier. En 1951, il s'installe en Bourgogne pour créer quelques années plus tard son entreprise à St Apollinaire, connue de tous, cours de Gray. Son talent a marqué notre commune, de par notamment le vitrail qui se trouve dans le hall de l'espace Tabourot des Accords, vitrail qui reprend toute l'histoire de la ville de St Apollinaire. M. Weinling a, par ailleurs, reçu plusieurs distinctions, dont la légion d'honneur et il s'est beaucoup investi à la chambre des métiers, où il a été lauréat du grand prix départemental des métiers d'art.

Enfin, M. Weinling était un homme d'engagement. Un homme de caractère, rigoureux mais aussi très généreux. Un formateur de grande qualité; il a créé aussi le groupement des artisans d'art de Bourgogne. Il s'est investi dans la vie de la commune et a été conseiller municipal durant 18 ans. Il a par ailleurs été l'instigateur du comité de jumelage avec Herxheim en Allemagne. En effet, le 15 septembre 1977, il a rencontré M. Elmar Weiller, maire et c'est le 23 octobre 1978, que le conseil municipal de l'époque décide de créer le jumelage avec M. Louis Berthou maire, M. François Manière, 1<sup>er</sup> adjoint, Michelle et Louis Mathey, très investis dans les relations franco-germaniques, M. Joseph Machal, adjoint au maire et Mme Claire Faussemagne.

M. le Maire adresse à la famille et au nom du conseil municipal, ses plus sincères condoléances.

**1°) Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Suite à la démission en date du 11 février dernier de Monsieur Stéphane APPEL, conseiller municipal, **le conseil municipal PROCÉDE** à l'installation de Monsieur Heddy HIDRI et modifie le tableau du conseil municipal en conséquence.

**2°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 février 2016**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de prendre en compte la modification sollicitée par M. Ardouin, relatif au point n° 5 – vote du budget (fin de la page 2), comme suit :

*Cette situation favorable n'exonère pas la commune d'une gestion rigoureuse, laquelle ne doit toutefois pas conduire à une détérioration des services rendus à la population ou à une remise en cause des soutiens apportés aux associations.*

*Concernant les ratios nationaux, ils constituent des éléments de référence utiles. Ils n'ont cependant aucun caractère contraignant au regard de la politique qu'entend mener la collectivité. Ainsi, le niveau des charges de personnel de la commune peut parfaitement être justifié et assumé bien que supérieur à la moyenne nationale.*

### 3°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

a) **Concessions cimetièrè** – vente de 8 emplacements ou renouvellements pour la période du 05/02 au 01/04/2016 :

- ▣ N° 1198 situé carré 19/Tombe 34 à M. Jean MICHELLAND – Durée : 15 ans – Prix : 150 €
- ▣ N° 1199 situé carré 26/Tombe 78 à M. Christian REIMANN – Durée : 15 ans – Prix : 500 €
- ▣ N° 1200 situé carré 26/Tombe 79 à Mme Célia COSTA – Durée : 50 ans – Prix : 1000 €
- ▣ N° 1201 situé carré 19/Tombe 26 à Mme Danielle GUILLEMAIN – Durée : 30 ans – Prix : 300 €
- ▣ Renouvellement N° 470 situé carré 13/Tombe 14 à Mme Gisèle FAVRE – Durée : 30 ans – Prix : 300 €
- ▣ N° 1202 situé carré 26/Tombe 80 à Mme Séverine POTOT – Durée : 50 ans – Prix : 1000 €
- ▣ N° 1203 situé carré 26/Tombe 61 à M. Serge VIEILLARD – Durée : 50 ans – Prix : 1000 €
- ▣ N° 1204 situé carré 19/Tombe 25 à M. Bastien CÊTRE – Durée : 30 ans – Prix : 300 €

b) **Information dans le cadre de l'article 2322-2 du code général des collectivités territoriales**

Conformément aux articles 2322-1 et 2322-2 du CGCT, un crédit de 1 000 € a été viré de l'article 020 « dépenses imprévues d'investissement » vers l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » du budget annexe Locations de salles, afin de faire face à l'achat urgent d'un adoucisseur d'eau.

c) **Compte rendu délégation du maire**

**c.1 Fixation de tarif**

Reconduction du tarif de vacation de police, dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires, effectuée par la police municipale, tel que fixé par délibération du 30 juin 2014, à 21 €.

**c.2 Signatures de marchés à procédure adaptée**

- Travaux au cimetière :

- Lot 1 fourniture et pose de pavés chapelle à l'entreprise Fèvre-Viellard 21470 Brazey en Plaine pour 2 825 € ht,
- Lot 2 fourniture et pose de mini-concessions urnes funéraires à l'entreprise Fèvre-Viellard 21470 Brazey en Plaine pour 3 367.60 € ht.
- Fourniture et pose de clôtures jardins familiaux de la Pièce à la Brebis et au terrain d'entraînement de rugby, à l'entreprise Fèvre-Viellard 21470 Brazey en Plaine, pour 7 766.30 € ht.
- Vérification des équipements sportifs et des aires de jeux à la société SOLEUS, 69120 Vaulx en Velin, pour la somme de 1 360 € ht pour l'année 2016, avec possibilité de reconduction annuelle jusqu'en 2019.
- Travaux de peinture à l'école maternelle la Fleurée et en Mairie, à l'entreprise PROMUT, 21000 Dijon, pour la somme de 18 097.60 € ht.
- Acquisition d'un véhicule châssis cabine 3t5 avec bras ampliroll à la société BERTHIER SODEX 21490 Ruffey les Echirey, pour la somme de 31 800 € ht avec reprise ancien véhicule pour 3 500 € net de tva.

- **FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

### 4°) Modification de la composition du CCAS

**Le conseil municipal prend acte** de la nomination de Monsieur Daniel CORNOT en remplacement de M. Stéphane APPEL, au sein du conseil d'administration du CCAS.

### 5°) Modification de la composition des commissions et comités consultatifs municipaux

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de nommer M. Heddy HIDRI, en remplacement de M. Stéphane Appel, au sein **des commissions** :

- Solidarités, Familles, Vie scolaire
- Sports
- Accessibilité

**Et des comités :**

- Développement durable, déplacement, cadre de vie
- Aînés
- Sports

## 6°) Comptes administratifs 2015 : budget général et budget annexe «Locations de salles»

Michèle LIEVREMENT présente les comptes administratifs 2015 :

### Budget général

	Opérations réelles	Opération d'ordre
Dépenses Fonctionnement	7 159 815	491 866
Dépenses Investissement	1 336 243	732 098
<b>TOTAL</b>	<b>8 496 058</b>	<b>1 223 964</b>
Recettes fonctionnement	8 469 446	19 311
Recettes Investissement	1 469 682	1 204 653
<b>TOTAL</b>	<b>9 939 128</b>	<b>1 223 964</b>
Report excédent Fonctionnement	3 365 946	---
Report excédent Investissement	393 760	---
<b>Résultat</b>	<b>5 202 776</b>	<b>----</b>

### Budget annexe « Locations de salles »

- Section de fonctionnement
    - Dépenses réelles 44 439
    - Recettes réelles 89 664
    - Excédent de clôture 45 225
  - Section d'investissement
    - Dépenses réelles 25 835
    - Recettes réelles 16 980
    - Déficit de clôture 8 855
- Excédent global : 36 370 €

**Le conseil municipal ADOPTE (28 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, M. le Maire s'étant retiré de la salle) les comptes administratifs 2015 du budget général et du budget annexe « Locations de salles ».**

## 7°) Comptes de gestion 2015

**Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité** les comptes de gestion 2015 du budget général et du budget annexe «Locations de salles» dressés par Mme le Receveur.

## 8°) Affectation des résultats 2015 : budget général et budget annexe «Locations de salles»

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** d'affecter, après approbation du compte administratif 2014, les résultats de fonctionnement de la manière suivante :

### 1) Budget principal

- Excédent de 4 203 021.69 €
- Affectation en investissement à l'article 1068 pour 297 162.54 €
- report en section de fonctionnement à l'article 002 des recettes pour 3 905 859.15 €

### 2) Budget annexe « Locations de salles »

- Excédent de 35 262.58 €
- affectation en section d'investissement à l'article 1068 pour 6 691.31 €.
- report en section de fonctionnement à l'article 002 pour 28 571.27 €

## 9°) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2015

**Le conseil municipal PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la commune en 2015.

## 10°) Mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la commune, lors d'organisation d'élections primaires par les partis politiques

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer une convention avec les partis politiques qui solliciteront la mise à disposition d'une salle et de matériel, à l'occasion des

élections Primaires, et ce à titre gratuit.

- **TRAVAUX, URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE :**

**11°) Procès-verbal de mise à disposition de biens d'équipements au Grand Dijon, suite au transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous actes et documents à intervenir pour l'application de la mise à disposition des biens d'équipements, suite au transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie.

**12°) Conventions de servitude au profit d'ErDF relatives à l'établissement de canalisations souterraines et l'autre à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique**

**Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité** M. le Maire pour signer 2 conventions avec ErDF, l'une relative à l'établissement de canalisations souterraines situées sur les parcelles cadastrées ZC 476 (lieu-dit « Rente de Sully »), ZC 192 ET 522 (lieu-dit « Es Bourboynons ») et l'autre relative à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur un terrain d'environ 24.50 m<sup>2</sup> section ZO 75 (lieu-dit « Au Paquier de haut pré »).

- **SOLIDARITES, FAMILLE, VIE SCOLAIRE**

**13°) Modification des règlements de la restauration scolaire, du nouvel accueil périscolaire, de l'accueil périscolaire, de la garderie les mercredi et vendredi, de l'accueil de loisirs**

**Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité** de modifier les règlements, afin de préciser que ces structures sont réservées aux enfants scolarisés, à compter de la petite section. Ainsi, aucun enfant de la très petite section n'aura accès aux services précités durant l'année scolaire.

Par ailleurs, des précisions dans le paragraphe relatif à la discipline seront apportées, dans la mesure où certains enfants ne sont pas toujours respectueux envers le personnel encadrant.

**14°) Adhésion de la ville à la FEDOSAD**

**Le conseil municipal DECIDE (28 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, M. le Maire ne prenant pas part au vote)** d'adhérer à la FEDOSAD par le versement d'une cotisation annuelle, qui s'élève à 50 euros pour cette année.

- **CULTURE, COMMUNICATION, VIE DEMOCRATIQUE**

**15°) Mise en place d'un règlement intérieur pour l'espace des arts**

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur de l'espace des arts au Mille club.

- **INFORMATIONS et questions diverses**

- Plusieurs associations ont adressé leurs remerciements suite au versement d'une subvention pour cette année 2016 : le comité de jumelage, l'association prévention routière, le clos des Epleumiens, St-Apo Environnement, le CIFA 89, le Bâtiment CFA Côte d'Or, Saint-Apo détente, Ainsi que **l'UNSS**, pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole, à l'occasion du championnat de France de futsal en janvier dernier.

- La ville de Saint-Apollinaire a reçu le trophée de la Solidarité, 1<sup>ère</sup> édition du trophée des maires de Côte d'Or, organisé par le Bien Public et les maires de Côte d'or, et la commune a donc été primée dans le cadre du programme Atout'Age.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H15.**